

AVEC PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ COMPOSTER DEVIENT FACILE !

LE COMPOSTAGE, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ...

À la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques : restes de repas, épluchures de légumes, tontes de gazon, feuilles mortes... Ils composent 30 % de notre poubelle noire. Plutôt que de les jeter, nous pouvons les valoriser grâce au compostage et au paillage. Un geste doublement bénéfique, qui réduit la quantité de déchets produits ; nourrit la terre et nos plantations.

Avec la loi du 1er janvier 2024, l'Agglo accélère le mouvement avec une opération exceptionnelle !

1000 COMPOSTEURS EN 1 AN

Vous avez un jardin, vous souhaitez composter mais n'osez toujours pas ? Vous avez des a priori ?

Parce que composter n'a que des avantages, Pornic agglo Pays de Retz vous met à disposition un composteur individuel, un bioseau et vous offre une initiation pour bien composter dans la limite des stocks disponibles.

COMMENT CA MARCHE ?

Une initiation, un composteur et un bioseau, c'est le Kit complet que l'Agglo offre à l'ensemble de ses habitants.

Plusieurs dates sont proposées au cours de l'année 2024 avec des sessions d'une heure de 11h à 17h à l'Eco Centre à Chaumes-en-Retz (route du Bignon).

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Avoir une maison individuelle avec un espace vert sur l'une des communes de Pornic agglo Pays de Retz (résidence principale ou résidence secondaire)
- Mise à disposition d'un seul composteur par foyer et par adresse
- Ne pas avoir bénéficié d'une subvention à l'achat d'un composteur
- Ne pas avoir bénéficié de dotation gratuite lors de l'emménagement dans une nouvelle construction
- Participer à l'initiation
- Être un particulier

Renseignements auprès de la Direction Prévention et Gestion des Déchets au 02 51 74 28 10 ou par mail à environnement@pornicagglo.fr

COMMENT JE M'INSCRIS ?

Rendez vous sur le site www.pornicagglo.fr

1. Je m'inscris via un formulaire.
2. Je choisis la date qui me convient le mieux.
3. Je fournis un justificatif de domicile de mon logement sur le territoire de l'agglomération datant de moins de trois mois.
4. Après traitement de mon dossier, je serai contacté par téléphone ou mail par la Direction Prévention et Gestion des Déchets .
5. Un créneau horaire d'une heure me sera communiqué. L'inscription sera effective après confirmation par le service.

Pourquoi une initiation obligatoire ?

Pendant environ 30 minutes, un agent de la Direction Prévention et Gestion des Déchets échangera sur les bons gestes, les idées reçues et répondra à l'ensemble des questions.

DATES DE DISTRIBUTION

- Mercredi 17 avril
- Jeudi 23 mai
- Vendredi 28 juin
- Mardi 23 juillet
- Jeudi 29 août
- Mercredi 18 septembre
- Vendredi 11 octobre

Les horaires précis de rendez-vous seront communiqués lors de la confirmation d'inscription par les services de l'Agglo.